

PROCÉDURE de la SITUATION n°2

Vous souhaitez faire réviser les aménagements dont vous avez bénéficié au baccalauréat et/ou lors de concours présentés l'année précédente.

Dans quels cas faire réviser ses aménagements ?

Vos besoins liés à votre handicap ont évolué.

Les aménagements obtenus au baccalauréat sont incomplets vis-à-vis des épreuves des concours.

Les aménagements obtenus au baccalauréat sont incompatibles avec les règlements des concours

Ou

Vous n'avez pas bénéficié d'aménagements d'épreuves lors du baccalauréat et/ou lors de concours présentés l'année précédente.

Documents à téléverser dans votre dossier d'inscription et/ou à envoyer par courrier (dossier médical) :



1. La "DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES" complétée et signée par le candidat (document n°1)



2. La décision d'aménagements au baccalauréat et/ou les décisions d'aménagements des concours présentés l'année précédente



3. La "FICHE ÉTABLISSEMENT" listant les mesures mises en place lors de toutes les années CPGE, complétée et signée par l'établissement scolaire actuel et par le candidat (document n°3) si vous en avez bénéficié.

4. **AVIS D'AMENAGEMENT DU MÉDECIN** désigné par la CDAPH **ou DOSSIER MEDICAL (voir Annexe 1)**



"L'AVIS D'AMENAGEMENT DU MÉDECIN" désigné par la CDAPH complété, daté (année scolaire en cours), signé et tamponné (document n°2)

OU



"Le DOSSIER MÉDICAL"

Toutes les pièces doivent être transmises au plus tard le 19 janvier 2022 17h

Il vous appartient de vous assurer que votre dossier est COMPLET et est transmis dans les DÉLAIS IMPARTIS, faute de quoi il sera REJETÉ.

Sur la base des décisions d'aménagement d'épreuves obtenues précédemment aux examens et aux concours ou sur la base de l'avis du médecin habilité, chaque concours ou banque d'épreuves, pour les épreuves écrites et/ou orales qui le concernent, fixera par décision administrative les dispositions particulières d'aménagement.

*En cas de « désaccord » avec une décision d'aménagement d'épreuves, le candidat devra s'adresser au concours concerné dans un **déla**i de **15 jours à compter de la date de communication de la décision**.*

AVIS DU MÉDECIN ou DOSSIER MEDICAL

2 POSSIBILITÉS :**1. AVIS DU MÉDECIN DÉSIGNÉ PAR LA CDAPH**

Vous devez :

- contacter la MDPH pour obtenir la liste des médecins habilités à émettre un avis d'aménagement d'épreuves pour les concours CPGE (autre qu'un médecin agréé du département).
- déposer auprès de la MDPH :
 - votre dossier de demande d'aménagement d'épreuves, accompagné du formulaire « Avis d'aménagement du médecin désigné par la CDAPH »,
 - toutes les informations médicales nécessaires à l'instruction de votre demande.

Après évaluation de votre situation, le médecin MDPH rendra un avis, que vous devrez téléverser dans votre dossier d'inscription avant le 19 janvier 2022 17h. **Cet avis devra être accompagné du justificatif officiel de désignation du médecin par la CDAPH.**

2. DOSSIER MEDICAL (aide à la constitution du dossier voir annexe 2)

SI VOTRE MDPH NE TRAITE PAS les dossiers d'aménagement aux concours CPGE

OU

EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ de téléverser l'avis d'aménagement du médecin désigné par la CDAPH au plus tard le 19 janvier 2022 17h :

Vous devez obligatoirement envoyer votre dossier médical complet à :

Direction des Admissions et Concours
Concours BCE – Dossier médical
1, rue de la libération - CS 40031
78354 Jouy en Josas Cedex

Au plus tard le 19 janvier 2022 (cachet de la poste faisant foi) afin de permettre au médecin référent de la BCE d'établir l'avis d'aménagement d'épreuves vous concernant.

Votre dossier sera analysé par le médecin référent des concours qui rendra un avis sur votre demande d'aménagements. Cet avis sera transmis aux différents concours auxquels vous vous présentez.

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER MÉDICAL
 (à joindre à votre demande d'aménagement)
Si cette dernière doit être examinée par le médecin référent

Afin de faciliter votre démarche pour constituer votre dossier médical, voici quelques précisions concernant les documents attendus par le médecin référent :

Si vous présentez une maladie ou une maladie chronique :

Un courrier médical **détaillé** et de **moins d'un an**, rédigé par votre Spécialiste, précisant :

- ✓ Le diagnostic précis.
- ✓ La date d'apparition de votre maladie.
- ✓ Son évolution.
- ✓ Le traitement prescrit.

Si vous présentez un trouble des fonctions cognitives tel que :

→ **une dyslexie et/ou une dysorthographe :**

- ✓ Un bilan orthophonique de **moins d'un an**.
- ✓ Les résultats chiffrés ou scores obtenus pour les différents tests utilisés (**doivent être impérativement mentionnés**).
- ✓ Justificatif de séances de rééducation (si vous l'avez).

→ **une dysgraphie ou une dyspraxie :**

- ✓ Un bilan chiffré réalisé par votre Psychomotricien ou votre Ergothérapeute (**résultat des tests utilisés**).
- ✓ Un bilan neuropsychologique ou un courrier de votre Neuro-pédiatre.
- ✓ Justificatif de séances de rééducation (si vous l'avez).

Si vous présentez un déficit auditif :

Un courrier médical de **moins de deux ans** de votre ORL, mentionnant :

- ✓ Le type de surdit .
- ✓ La date d'apparition.
- ✓ Un audiogramme.
- ✓ Le type d'appareillage auditif, si vous en portez un.
- ✓ Un bilan orthophonique de **moins d'un an** (si vous demandez des aménagements pour les épreuves écrites).

Si vous présentez un déficit visuel :

Un courrier médical de **moins de deux ans** de votre Ophtalmologue, mentionnant le type et le degré du votre déficit.

Si vous présentez un trouble de la parole ou du langage oral :

un bilan orthophonique récent. Les tests utilisés pour l'évaluation du langage doivent être impérativement mentionnés.

Ce dossier médical est confidentiel. Il sera examiné **uniquement** par le médecin référent des concours, lui-même soumis au secret professionnel. Celui-ci peut être amené à vous contacter par mail ou téléphone afin de vous demander, soit des précisions sur les aménagements à mettre éventuellement en place, soit des compléments médicaux.

Pour rappel, l'ensemble de ces documents doit être inséré dans une enveloppe portant la mention « dossier médical de M. /Mme Nom Prénom et CONFIDENTIEL ».

A la fin de la session, votre dossier médical sera détruit.

Edité le :

Document n° 1

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES

Numéro d'inscription :

Concours BCE

Civilité Nom Prénom :

Autres Prénoms :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Pays :

Téléphone :

Téléphone portable :

E-mail :

Etablissement fréquenté :

Demande à bénéficier d'aménagement d'épreuves, conformément aux dispositions de la circulaire n°2015-127 du 3 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les candidats présentant un handicap ainsi que des articles L-112-1 à L112-5, D351-27 à D351-31 et D112-1 à R112-3 du code de l'éducation.

**Description par le candidat des aménagements dont il souhaite bénéficier
pour chaque type d'épreuve**

(Épreuves littéraires, scientifiques, orales, pratiques, etc)

**Cette description n'engage en rien les concours, seuls
décisionnaires des mesures d'aménagements accordées.**

A signer obligatoirement**Je m'engage à transmettre mon dossier COMPLET au plus tard le 19 janvier 2022 17h**

Signature du candidat :

Document n° 2

AVIS D'AMÉNAGEMENT DU MÉDECIN DÉSIGNÉ PAR LA CDAPH

CANDIDAT

Nom :
Prénom :
Etablissement :
Email :
Téléphone(s) :

Filière :
BANQUE(S) PRESENTÉE(S) :

MEDECIN

désigné par la CDAPH du département :

Coordonnées du médecin

Nom :
Tél :

Les mesures d'aménagement suivantes sont proposées :

Ecrit		Oral							Pour les dispositions spécifiques à certaines épreuves orales Veuillez préciser ci-dessous
Scientifiques	Littéraires	Préparation		Interrogation					
		Toutes	Particulières	Toutes	TIPE	Particulières			
								Instructions par écrit	
								Dispense d'écoute de CD de LV	
								Sujets en gros caractères (A3) et sujets normaux	
								Candidat ayant un appareillage auditif	
								Possibilité d'utiliser une loupe personnelle	
								Présence d'un assistant technique pour les épreuves de Travaux pratiques si nécessaire	
								Présence d'un assistant tech. pour les épr. comportant des docs en couleur si nécessaire	
								Assistance d'un secrétaire	
								Possibilité de sortir de la salle d'examen en cas de nécessité dès la première heure	
								Autorisation de s'alimenter pendant l'épreuve	
								Conditions particulières d'accessibilité aux locaux	
								Nécessité d'utiliser un ordinateur	
								Installation de matériel particulier	
								Salle séparée (Salle dédiée aux candidats bénéficiant d'un aménagement)	
								Salle isolée (Pour éviter la perturbation des autres candidats)	
								Autres cas	

Observations particulières à porter à la connaissance de l'examineur :

Oral			Pour les dispositions spécifiques à certaines épreuves orales Veuillez préciser ci-dessous
Interrogation			
Toutes	TIPE	Particulières	
			L'examineur devra parler face au candidat à voix haute et bien articuler
			Toute question devra être posée par écrit ainsi que toute modification ou explication du sujet
			Candidat ayant un appareillage auditif
			Retard à la lecture de certains appareils de précision en TP
			Lenteur à l'écriture
			Lenteur à la lecture
			Problème de vision des couleurs
			Possibilité de faire répéter les questions
			Eviter tout bruit de parasitage
			Possibilité de composer assis
			Autre

Majoration de temps proposée :

Ecrit		Oral							Pour les dispositions spécifiques à certaines épreuves orales Veuillez préciser ci-dessous
Scientifiques	Littéraires	Préparation		Interrogation					
		Toutes	Particulières	Toutes	TIPE	Particulières			
								Tiers temps	
								Quart de temps	
								Sixième de temps	
								Temps supplémentaire exceptionnel limité à un tiers maximum de la durée de l'épreuve	

DATE, SIGNATURE ET CACHET DU MÉDECIN DÉSIGNÉ PAR LA CDAPH:

Nombre total de cases cochées :

Document n° 3

FICHE ETABLISSEMENT – Aménagement d'épreuves**Renseignements administratifs****Candidat**

Numéro d'inscription :

Civilité Nom Prénom :

Etablissement

Lycée :

Adresse :

Référent du lycée à contacter concernant les aménagements d'épreuves mis en place lors des deux ou trois dernières années (CPGE) pour le candidat :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse Mail :

Renseignements Aménagement d'épreuves dans l'établissement

Le candidat a-t-il bénéficié d'aménagement d'épreuves lors de ses deux dernières années de scolarité ?

 Oui Non

Si non, préciser pourquoi (pas de demande du candidat, ...) :

Si oui, préciser les aménagements mis en place :

Majoration de temps**Ecrit** 1/3 temps 1/4 temps 1/6 temps Récupération des temps de sorties sur un maximum d'1/3 temps**Préparation écrite des oraux** 1/3 temps 1/4 temps 1/6 temps Récupération des temps de sorties sur un maximum d'1/3 temps**Interrogation oral** 1/3 temps 1/4 temps 1/6 temps Récupération des temps de sorties sur un maximum d'1/3 temps**Mesures d'aménagement** Autorisation de sortie dès la première heure Utilisation d'un ordinateur (préciser s'il s'agit d'un ordinateur personnel ou non et les logiciels utilisés ainsi que les types d'épreuves) Format de sujets adapté (préciser A3, PDF) Utilisation d'un matériel adapté (particulier) :

Si oui, précisez :

 loupe, table ou chaise ergonomique, autre : Assistance d'un secrétaire, d'un AVS ou d'un AESH : ce dernier serait-il en mesure de suivre le candidat pendant son concours? Oui Non Accessibilité aux locaux (Ascenseur / RDC) Dispense d'écoute audio Autre (préciser)

Nombre total de cases cochées :

Autorise le référent de mon établissement à communiquer les informations ci-dessus
Signature du candidatSignature du référent de l'établissement
(si différent du chef d'établissement)**Signature et tampon** du Chef d'établissement